Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260629-20260674-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Le vingt-neuf juin deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mmes COMMEREUC Sylvie, QUEMERAIS Nelly, M. MARTEL-CHEFDOR Thierry, adjoints, MM COUAPEL Jean-Pierre, TEMPIER Philippe, PICHON Pierrick, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. AUBERT Nicolas, Mmes MONJARET Valérie, MOUCHOUX Maryline, M. GUYOT Samuel, Mmes MARTIN Maud, JOUAN Léa, M. FLEURY Anthony.

Absents excusés : M. LEBRET Gilles donne pouvoir à Mme QUEMERAIS Nelly, M. POTIER Serge, Mme PILON Virginie
Date de convocation : 23/06/2026
Secrétaire de séance : M. FLEURY Anthony

N° 2026-06-74 : DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Madame COMMEREUC fait le point sur l'organisation du dispositif argent de poche ouvert cette année aux jeunes de 16 et 17 ans. Six dossiers ont été transmis en Mairie.
Suite à l'analyse des candidatures et considérant la liste des tâches à effectuer, il est proposé de recruter les six candidats pour deux semaines.

Une réunion collective (parents et jeunes) a été programmée le 12 juin 2026 pour la présentation des contrats, du déroulement des chantiers et des plannings.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VALIDE les six candidatures ;
- APPROUVE l'attribution de 2 semaines à chaque jeune qui l'accepte ;
- RAPPELLE que la gratification attribuée est de 15 € par journée de 3 h 30.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

Le secrétaire de séance
Anthony FLEURY